



Tunis - Mercredi 30 janvier 2013

[A la une](#)
[Mémoire du temps présent](#)
[Justice](#)
[National](#)
[Proximités](#)
[Economie](#)
[Rayons et Ombres](#)
[Culturel](#)
[Sports](#)
[Faits Divers](#)

Trouver un article

Proximités

Emploi La femme est le «double» de l'homme?

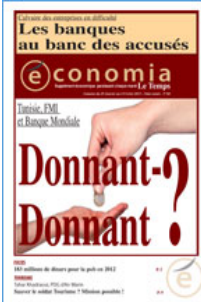


Archives

Janvier 2013						
L	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
←←				→→		



Supplément du jour



- Divers**
- Heures des Prières
 - Pharmacies
 - Téléphones utiles
 - Urgences
 - Trafic aérien
 - Météo
 - Décès

Newsletter
 Votre email ici

Ce n'est valable que dans le chômage !



• Législations et facteurs socioéconomiques pénalisants
• Les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes avec 28,2 % contre 15,4 %

Elles sont diplômées du supérieur, qualifiées, actives, formées dans plusieurs spécialités, et pourtant, elles en sont réduites à subir des attitudes discriminatoires au niveau de l'accès et au maintien dans le marché de l'emploi. En fait, la femme tunisienne connaît aujourd'hui, --et contrairement à ce que pense l'opinion publique beaucoup de difficultés pour décrocher un poste d'emploi.

En fait, la femme tunisienne connaît aujourd'hui, --et contrairement à ce que pense l'opinion publique beaucoup de difficultés pour décrocher un poste d'emploi. D'ailleurs, c'est auprès de cette population que l'on enregistre le taux de chômage le plus élevé. Les spécialistes parlent même de chiffres records avec 28,2 % contre 15,4 % auprès des hommes. Les statistiques dépassent même le taux national qui est de l'ordre de 19 %, d'où la féminisation du chômage.

Ce facteur, ou ce variable a longtemps été négligé par les autorités surtout dans la mise en place des stratégies d'emploi, ce qui nécessite aujourd'hui, une attention particulière. C'est un fait qu'on ne peut plus sous estimer. Face à cette situation, l'Agence de Coopération Allemande, GIZ et la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises ont réalisé une enquête sur la réglementation du travail et la participation des femmes dans le marché du travail. Objectif : « répondre à un certains nombre de problématiques », déclare Monia Gastli, responsable du programme EconoWin Tunisie au GIZ, lors de la table ronde organisée hier, par les deux partenaires. Pourquoi les femmes sont-elles moins visibles sur le marché de l'emploi ? Pourquoi sont-elles sous représentées ? Cela est-il dû à la législation en vigueur ou aux pratiques socioéconomiques ?

Théoriquement, « la réglementation en vigueur en Tunisie n'est pas discriminatoire », cependant « c'est sa mise en application qui présente souvent des insuffisances », signale le Professeur Souad Triki, universitaire et experte en genre et développement et qui a réalisé l'enquête. Elle ajoute « qu'en droit tunisien, l'employeur dispose d'une liberté totale dans la gestion de son personnel. Le recrutement est laissé à sa seule appréciation...il peut donc n'embaucher que des hommes ». Par conséquent « le non respect du principe de non discrimination entraîne une sanction si faible qu'elle n'a aucun caractère dissuasif », fait remarquer l'experte tout en parlant d'un déficit d'application de réglementations.

Inégalités salariales

Toujours dans le même contexte, le Professeur Triki parle des inégalités salariales. « Les données disponibles depuis 1999 démontrent que les salaires masculins sont en moyenne de 15 % supérieurs aux salaires féminins ». Ce problème se pose plus particulièrement pour les femmes qui travaillent dans le secteur agricole où le taux d'inégalité des salaires est de l'ordre de 34 %. D'ailleurs, « ces écarts se réduisent avec l'élévation de l'âge et du niveau d'instruction », d'après l'experte.

Il est vrai que dans sa globalité, la législation tunisienne se veut très respectueuse des droits de la femme (CSP, ratification des conventions...). Toutefois, il faut dire qu'il existe des législations de nature discriminatoire. « La division sexuelle traditionnelle dominante dans la société a favorisé l'adoption de lois discriminatoires qui consacrent le travail domestique relatif à la prise en charge des enfants et des personnes âgées aux femmes et le travail rémunéré aux hommes. Plusieurs mesures législatives de nature discriminatoire sont dès lors prises au détriment de la femme, ce qui réduit sa chance à trouver un poste d'emploi ou carrément léser sa carrière professionnelle.

Les autres facteurs

En fait, la femme tunisienne s'est longtemps vantée du CSP. Mais la réalité est très loin

Télécharger la une en PDF



Informations

national a été mutuellement réfléchi"

Cet après-midi en amical à Sousse «CA-EGSG»

Kramti et Lachkham

Articles les plus lus

- > Une seconde vie aux objets récupérés **53 vues**
- > Hope Contemporary Art **52 vues**
- > 120.000 dinars détournés et l'affaire est entre les mains de la brigade économique **34 vues**
- > Nouveau médicament, nouvel espoir pour les hypertendus **32 vues**
- > Soupçons de corruption sur l'attribution du Mondial 2022 **31 vues**

L'actuali-trait


des textes de loi. Le taux de chômage touche davantage les femmes que les hommes. L'emploi féminin ne représente que 27 % de l'emploi total. Outre le facteur loi, existe-t-il d'autres d'ordres socioculturels qui expliquent la faible insertion des femmes dans le marché du travail ? Il y en a certes. Il s'agit, notamment de l'analphabétisme lequel est plus élevé chez la main d'œuvre féminine que celle masculine. Ce problème se pose plus particulièrement dans les zones rurales et les zones démunies, où les parents empêchent le plus souvent leurs filles d'aller à l'école à cause de la distance ou pour les engager comme des aides familiales surtout dans l'agriculture, explique la spécialiste. La mentalité pèse encore sur la femme. « Conscientes du double rôle qui les attend dans leur vie d'adulte, les femmes s'orientent dès le départ vers des filières qui leur permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle », précise Mme Triki tout en attirant l'attention sur un autre facteur qui ne manque pas d'importance. Il s'agit en effet de la création des postes d'emploi qui restent très limités surtout pour les femmes. « En moyenne, le 1/3 des créations des postes d'emploi ont concerné les femmes », d'après l'universitaire, tout en précisant que « ce n'est pas vraiment la législation en vigueur qui aurait découragé la femme à participer à la vie économique même s'il existe un décalage entre le Code du travail, égalitaire, et le Code du Statut Personnel qui le perpétue ». « C'est plutôt la mentalité patriarcale de la famille qui consacre la primauté du rôle de la reproduction pour les femmes et le rôle productif aux hommes ».

Dès lors, et pour une meilleure participation des femmes au marché du travail, l'experte recommande entre autres, d'adopter le principe de la non discrimination entre les sexes, de revaloriser et actualiser les différentes prestations de protection sociale. Pour ce qui est des données, elle propose de prendre en compte le travail non rémunéré des ménages et de promouvoir davantage l'analyse selon le genre.

Sana FARHAT



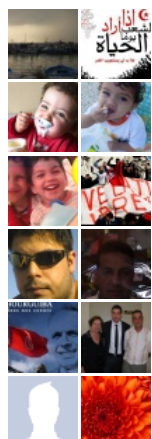
Commentaires: Ces commentaires n'engagent que leurs auteurs, la rédaction n'est en aucun cas responsable du contenu.



Le Temps quotidien

[J'aime](#)

6 768 personnes aiment Le Temps quotidien.



Météo

Météo Bizerte

16°
10°



Sondage

- [# Horaire des avions](#)
- [# Météo](#)
- [# Publicité](#)
- [# Infractions routières](#)
- [# Horaire des trains](#)
- [# Cours des devises](#)
- [# Bourse de Tunis](#)
- [# Retour à la page d'accueil](#)
- [# Le webmaster Faouzi Ayeche](#)
- [# Règles de modération](#)

Dernière modification
le 30 janvier 2013

Conception & Réalisation
Stellair Tunisia

DAR ASSABAH
Av. MOHAMED BOUAZIZI
1004 El Menzah - Tunis - Tunisie
Tél : +216 71 238 222
Fax: +216 71 752 749
Email: redaction@letemps.com.tn

© Copyright
DAR ASSABAH 2010